

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 27 SEPTEMBRE 2016**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 septembre 2016.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20160927/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20160927/access.html>

Le 27 septembre 2016, à 12h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Modification des Statuts de l'OP3FT,
- Appel à la générosité publique,

- Publication des Comptes annuels 2015,
- Publication du Rapport d'activité 2015,
- Organisation de la *Frogans Technology Conference 8*,
- Actions de promotion menées par l'OP3FT,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'OP3FT

Dans le prolongement de sa décision du 28 juillet 2016 d'adopter la modification des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration prend acte que le dossier a été déposé à la Préfecture de Paris le 5 septembre 2016 et que le récépissé de déclaration de modifications a été donné par le Préfet de Paris en date du 14 septembre 2016.

Le Conseil d'administration prend également acte qu'une traduction en langue anglaise des nouveaux Statuts de l'OP3FT est en cours d'élaboration.

APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Pour rappel, les Statuts prévoient que les ressources de l'OP3FT proviennent uniquement :

- des revenus de sa dotation, issus de la licence d'exploitation octroyée par l'OP3FT à l'Opérateur du FCR dans le cadre du Contrat de Délégation du Registre Central Frogans (Article 19), et
- des dons manuels issus de la générosité publique (Article 20).

A ce jour, les ressources de l'OP3FT proviennent pour l'essentiel des revenus de sa dotation. Une faible part des ressources de l'OP3FT provient des dons manuels collectés dans le cadre de la campagne d'appel à la générosité publique organisée conformément à l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2015, pour la période allant du 19 octobre 2015 au 19 octobre 2016.

Toujours dans le but d'augmenter les ressources de l'OP3FT et d'accompagner ainsi l'accélération du projet Frogans, le Conseil d'administration décide de poursuivre la campagne d'appel à la générosité publique au delà du 19 octobre 2016.

Cette campagne a pour objectif de financer des actions menées par l'OP3FT conformément à son objet statutaire et plus particulièrement celles contribuant au développement d'un Internet, sûr, stable et ouvert aux innovations.

Le Conseil d'administration confie à l'équipe juridique la mission de mener les démarches nécessaires à cet effet, notamment les démarches auprès de la Préfecture de Paris en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de faire appel à la générosité publique.

PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS 2015

Dans le prolongement de sa décision du 28 juin 2016 portant sur l'approbation des Comptes annuels 2015, le Conseil d'administration prend acte de leur publication sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Dans le prolongement de sa décision du 28 juin 2016 portant sur l'approbation du Rapport d'activité 2015, le Conseil d'administration prend acte de sa publication sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/ar/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/ar/access.html>

ORGANISATION DE LA *FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 8*

Dans le prolongement de sa décision du 8 mars 2016 portant sur l'organisation de la *Frogans Technology Conference 8*, le Conseil d'administration prend acte des points suivants :

- la conférence se tiendra à Paris (France) le 11 octobre 2016 de 16h à 22h (heure de Paris) ;
- la conférence se tiendra dans les locaux de l'École d'ingénieurs Télécom ParisTech ;
- le thème général défini pour la conférence est : « Le passage à la diffusion de la technologie Frogans » ;
- le programme détaillé de la conférence est finalisé et sera prochainement publié sur le site Web « conference.frogans.org ».

ACTIONS DE PROMOTION MENÉES PAR L'OP3FT

Dans le prolongement de sa décision du 7 janvier 2016 d'adopter la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2016, le Conseil d'administration prend acte des points suivants :

- dans le cadre des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction des professionnels du secteur des technologies de l'information et de la communication, l'OP3FT a fait une présentation portant sur le projet Frogans à l'École des hautes études en sciences de l'information et de la communication (CELSA) à Neuilly-sur-Seine (France) le 26 septembre 2016, à l'invitation du CELSA ;
- dans le cadre des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction des entrepreneurs du secteur de l'Internet, l'OP3FT participera aux journées Afrique Développement et Numérique 2016 à Paris (France) du 26 au 28 octobre ;
- dans le cadre des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction des professionnels du secteur des technologies de l'information et de la communication, l'OP3FT participera à la réunion ICANN 57, un événement organisé par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) qui se tiendra à Hyderabad (Inde) du 3 au 9 novembre 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540